



## Délégation de service public

### Mise en fourrière et gardiennage de véhicules terrestres pour la commune de Mandœuvre

#### **Autorité délégante et adresse :**

Commune de Mandœuvre,  
représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Pierre HOCQUET  
34 rue de la Libération  
25350 MANDEURE  
Téléphone : 03.81.36.28.80    Télécopie : 03.81.36.28.97  
Courriel : [mairie.mandeure@ville-mandeure.com](mailto:mairie.mandeure@ville-mandeure.com)  
Site internet : <http://www.ville-mandeure.com>

**Objet :** Délégation de service public pour la mise en fourrière et le gardiennage de véhicules terrestres pour la commune de Mandœuvre

**Type de marché :** Services

**Mode de passation :** Procédure de délégation de service public en application de l'Ordonnance n°2020-773 du 24 juin 2020 et selon les dispositions des articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et L.325-1 et suivants, et R.325-1 et suivants du Code de la Route.

#### **Textes de références :**

- Arrêté du 22 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2020 pris pour l'application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-773 du 24 juin 2020 relative aux fourrières automobiles ;
- Arrêté du 4 novembre 2020 relatif aux fourrières automobiles ;
- Arrêté du 4 novembre 2020 pris pour l'application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-773 du 24 juin 2020 relative aux fourrières automobiles ;
- Arrêté du 4 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles ;
- Décret n° 2020-775 du 24 juin 2020 ;
- Ordonnance n° 2020-773 du 24 juin 2020 relative aux fourrières automobiles .

**Code NUTS :** FRC21

**Lieu d'exécution :** Territoire de la Ville de Mandœuvre

**Durée de la concession :** La durée de la convention de délégation de service public sera de cinq (5) ans ferme à compter du 26 octobre 2021.

#### **Description :**

La présente consultation a pour objet de confier à un tiers, au travers d'un contrat de délégation de service public, la mise en fourrière et le gardiennage de véhicules terrestres stationnant sur le

territoire de la commune de Mandeuve en infraction aux dispositions légales et réglementaires du Code de la Route, la restitution, l'aliénation ou la destruction des véhicules.

Ces opérations seront effectuées par l'entreprise délégataire retenue dans le cadre et selon les conditions d'intervention prévues au sein du cahier des charges et du règlement de la consultation afférents à la présente délégation

**Code CPV principal** : 75242000 – Service d'ordre et de droit publics

**Code CPV Secondaire** : 50118110 – Service de remorquage de véhicules

**Condition de remise des offres ou des candidatures** : Voir règlement de consultation

**Forme juridique que devra revêtir le délégataire** :

Prestataire individuel ou groupement conjoint ou solidaire

**Critères de sélection des candidatures** :

Les critères de sélection porteront sur les critères hiérarchisés et pondérés suivants :

1. Compétences du délégataire à intervenir dans le champ des fourrières automobiles (40%)
2. Rapidité de la demande d'intervention (30%)
3. Lieu et capacité de parcage des véhicules (20%)
4. Garanties professionnelles et financières du candidat (10%)

**Date et heure limites de réception des offres** :

La date limite de réception des offres est fixée au **Vendredi 4 Juin 2021 à 12h00**

**Modalités d'obtention du dossier de consultation et de présentation des offres** :

Le dossier de consultation est mis en ligne et téléchargeables via le profil acheteur de la commune : [www.marches-mandeuve.com](http://www.marches-mandeuve.com)

**Renseignements** :

*Renseignements d'ordre administratif* :

Direction Générale des services

Téléphone : 03.81.36.28.83

Courriel : [mairie.mandeuve@ville-mandeuve.com](mailto:mairie.mandeuve@ville-mandeuve.com)

*Renseignements d'ordre technique* :

Police Municipale

Téléphone : 03.81.34.70.80

Courriel : [mairie.mandeuve@ville-mandeuve.com](mailto:mairie.mandeuve@ville-mandeuve.com)

**Procédures de recours** :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Besançon

30 rue Charles Nodier

25000 BESANCON

Tél : 03.81.82.60.00

Fax : 03.81.82.60.01

**Date d'envoi de l'avis à publication** : 3 mai 2021